

NEWSLETTER PAT OUEST LYONNAIS N° 1

Lettre d'information n°1 : Actualités sur le Projet
Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais



Qu'est-ce qu'un PAT ?

Les projets alimentaires territoriaux sont des dispositifs cadres mis en place par l'Etat en 2014. Ils visent à **connecter production et consommation locale**, et cherchent à **favoriser la transition alimentaire**.



À l'initiative de l'Etat, d'associations, de collectivités territoriales, d'acteurs du territoire. Si la structure qui le porte n'est pas une collectivité territoriale, il faut cependant qu'elle en soit un des partenaires principaux.

➤ Au cœur de l'élaboration de ces projets, la **concertation avec tous les acteurs du territoire**.



L'enjeu alimentaire gagne de l'importance : **demandes d'aide alimentaire en forte hausse** (Etat de la pauvreté en France, 2021, Secours Catholique), **scénario Afterres 2050** (Solagro) qui préconise des **changements radicaux dans nos assiettes**, ...

➤ L'alimentation touche tous les domaines : production, consommation, approvisionnement, santé, précarité, gaspillage.



Les PAT s'inscrivent dans des **démarches ancrées localement**, et cherchent à répondre aux enjeux actuels et de demain.

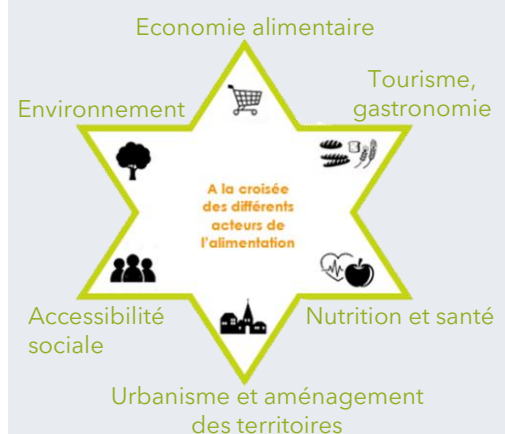
Ils œuvrent pour **préserver les terres agricoles**, permettre **l'accès à tous à une alimentation saine et durable**, et rapprocher la consommation de la production.

CADRE JURIDIQUE

LOI D'AVENIR POUR
L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET LA
FORET (13/10/2014)

« Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. », art. L1.

THEMES ABORDES



Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) est constitué de **4 communautés de communes membres** :

- **CC du Pays Mornantais (COPAMO),**
- **CC de la Vallée du Garon (CCVG),**
- **CC des Vallons du Lyonnais (CCVL),**
- **CC du Pays de L'Arbresle (CCPA).**



Il a en charge **le suivi et l'accompagnement de politiques liées à l'aménagement du territoire** (SCoT, service Administration du Droit des Sols) et de développement du territoire de l'Ouest Lyonnais (LEADER, transition climatique, forêt, mobilités ...).



Il élabore **des stratégies et conduit des réflexions sur la thématique de l'agriculture**, et élabore actuellement un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.



La question de l'alimentation est apparue comme un enjeu fort : le territoire s'est donc engagé dans une démarche visant à définir un **Projet Alimentaire Territorial** pour l'Ouest Lyonnais.



L'état des lieux du territoire en termes d'alimentation :



L'Ouest Lyonnais en chiffres :

- ❖ 128 000 habitants x 365 jours x 3 repas = **140 millions de repas/an** ;
- ❖ **223 structures de restauration collective** ;
- ❖ **700 exploitations agricoles** avec des productions diversifiées ;
- ❖ **21% d'agriculture bio** et 2 AOC, 58% des agriculteurs en circuits courts dont **32% en vente directe** ;
- ❖ Une **filière agroalimentaire dynamique** ;
- ❖ **Une Marque collective : Le Lyonnais, Monts et Coteaux** ;
- ❖ Des associations engagées dans différents domaines :
 - **Gaspillage et éducation à l'alimentation** : Récup et Gamelles, Cantines en transition, CASROL, ...
 - **Précarité alimentaire** : Secours Catholique, Banque alimentaire, Restos du cœur, Emmaüs, ...

La démarche du PAT de l'Ouest Lyonnais

C'est pourquoi le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, en partenariat avec ses communautés de communes membres, a décidé de porter à son échelle un Projet Alimentaire Territorial en s'engageant autour de 5 thématiques qu'il souhaite approfondir :

Thématique 1 : Développer une agriculture de production viable et durable et rapprocher la production de la consommation par une meilleure structuration des filières

Thématique 2 : Accompagner la transition de la restauration collective vers une alimentation durable et lutter contre le gaspillage alimentaire

Thématique 3 : Encourager les habitants de l'Ouest Lyonnais à devenir acteurs de leur alimentation, en leur permettant un accès à des produits locaux de qualité

Thématique 4 : Coopérer pour répondre à la demande des métropoles voisines

Thématique 5 : Animer et mettre en œuvre une gouvernance alimentaire partagée sur l'Ouest Lyonnais

Les étapes d'élaboration et de mise en œuvre

- **Obtention de la reconnaissance par l'Etat du territoire comme PAT de niveau 1** (en phase d'émergence) ;
- **Repérage des acteurs et initiatives du territoire**, pour identifier les personnes ressources, les projets en cours ou à venir, et établir une cartographie ;
- **Elaboration d'un diagnostic partagé**, qui fait état des enjeux agricoles et alimentaires du territoire ;
- **Définition d'une vision partagée sur l'Ouest Lyonnais**, qui détermine la direction à prendre ;
- **Déclinaison des enjeux en stratégie et plan d'action opérationnel**, pour donner sa structure au PAT ;
- **Mise en œuvre** du plan d'action ;
- **Suivi et évaluation du PAT** (durant la mise en œuvre opérationnelle du PAT), pour déterminer si les actions répondent bien aux objectifs définis, et amorcer une réflexion pour améliorer la démarche.

2021

2022

2023



COORDINATION



GOUVERNANCE



ANIMATION



COMMUNICATION

TOUT AU LONG DE LA DEMARCHE

Gouvernance du PAT de l'Ouest Lyonnais

➤ Dans le cadre de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PAT, **plusieurs instances de travail et de concertation** ont été imaginées afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action opérationnel.

Instances existantes

Comité syndical

Quoi ? Décisions politiques pour tous les sujets relatifs au SOL

Quand ? Tous les 3 mois environ

Conférence des Vice-Présidents

Quoi ? Orientations politiques à décliner opérationnellement

Quand ? Une fois par mois environ

COTECH

Quoi ? Expertise technique et opérationnelle

Quand ? Tous les 2 mois environ, variable selon la phase du PAT et les besoins

➤ Elles permettront de **coordonner le travail à l'échelle infra du territoire mais également supra**, avec le Département du Rhône et les territoires alentours (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais - CCMDL, Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien - COR...).

➤ **Florent CHIRAT, Vice-Président en charge de l'agriculture, la forêt et l'alimentation au SOL, est l'élu référent sur le sujet du PAT.**

Instances à créer

Comité de suivi du PAT

Quoi ? Suivi du PAT et échanges stratégiques avec les acteurs et partenaires

Quand ? 3 fois par an

Réseau des élus référents

Quoi ? Diffuser les informations du PAT et faire remonter les informations du terrain

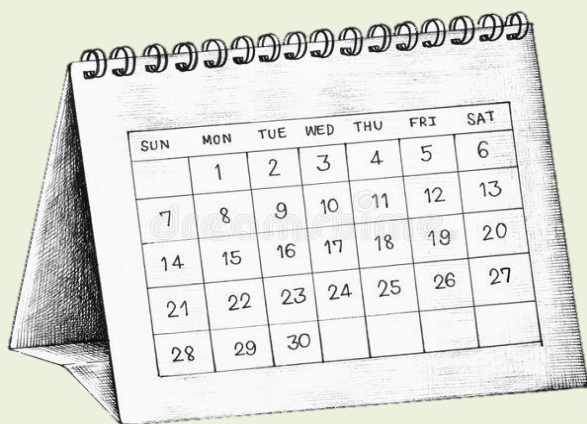
Quand ? Une à deux réunions par an

Assises de l'alimentation

Quoi ? Permettre l'interconnaissance des acteurs de l'alimentation, favoriser l'échange autour des enjeux du PAT

Quand ? Une fois par an

Prochains rendez-vous



- **Mars - Juin 2022** : Consolidation et partage du diagnostic ;
- **Mars - Juillet 2022** : Premières réunions des instances de gouvernance ;
- **Avril - Décembre 2022** : Construction d'une vision partagée et co-construction de la stratégie ;
- **Printemps et automne 2022** : 1^{ères} Assises de l'Alimentation ;
- **Début 2023** : Mise en œuvre du PAT.

Contacts :

Gaëlle CHARME, Chargée de mission Agriculture/Forêt/Alimentation, g.charme@ouestlyonnais.fr - 06.10.51.39.82

Ophélie GAY, Apprentie chargée du Projet Alimentaire Territorial, pat@ouestlyonnais.fr